Rhône
N° 213
1881

Quatrième Année. — N° 144

Dimanche 18 Septembre 1881

Rédacteur-Gérant
E. HARLY

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:
Lyon, 30, Rue Impériale
(provisoirement dénommée, **rue de la République**)

Toute plume spirituelle et humoristique a ses grandes entrées à la *Comédie politique*.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO
Rhône et Départements limitrophes... **15 c.**
Départements non limitrophes et gares. **20 c.**

Directeur-Administrateur
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :
Un an, **11** francs. — Six mois, **6** francs.
Étranger le port en sus.

Pour **abonnements** *envoyer un mandat-poste ou un chèque sur une maison de banque de Lyon à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal. Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la somme par la poste dans le courant du mois.*

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces..... 25 cent. la ligne
Réclames ..... 50 cent. —

Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fournier, rue Confort, 11, à Lyon.

LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

AU NEUBOURG

Ce qu'il crut voir sous l'estrade.

LE VENGEUR

Mon article de la semaine dernière relatif au *Vengeur* m'a valu la relation suivante, dont l'importance capitale n'échappera à personne et que je m'empresse d'enregistrer telle qu'elle est.

Sous ce titre : *Une statue républicaine,* la *Comédie politique* a justement flétri, dans son dernier numéro, les prétentions de certains érecteurs de statues.

Hier, c'était la ville d'Auch qui voulait élever une statue à l'amiral Villaret-Joyeuse au sujet de la brillante action navale du *Vengeur*.

Aujourd'hui ce sont les Saintongeois qui veulent faire couler en bronze le capitaine Renaudin parce qu'il a vu.... couler le *Vengeur*.... de loin.

Demain, il n'y aura pas de raison pour que Jean Bon-Saint-André, le délégué conventionnel à l'escadre de Brest de 1794, forte de 26 vaisseaux de ligne, y compris le *Vengeur,* n'ait pas aussi son monument commémoratif, et toujours pour le même motif.

Puisque la question est à l'ordre du jour, il importe de la vider une bonne fois :

Ni Villaret-Joyeuse, ni Renaudin, ni Jean Bon-Saint-André n'ont droit à la moindre statue, statuette, voire même figurine d'étagère.

J'ajouterai même qu'ils n'en auront pas la moindre.

***

Tout le monde a vu et peut voir encore le tableau légendaire représentant l'héroïque fait d'armes du *Vengeur*.

Au moment où le vaisseau s'abîme, au milieu des biscaïens, bombes et boulets ramés, un officier, tête nue, perdant son sang, est adossé à un mât. Autour de lui se pressent les derniers survivants du vaillant équipage.

Quel était cet officier ? Etait-ce Villaret-Joyeuse ou Renaudin ? — Non. Cet officier, seul maître alors à bord du *Vengeur,* qui, tel que la garde impériale de vingt ans plus tard, meurt et ne se rend pas, c'était le capitaine LE HIR.

Pour la première fois en 1843, fut représentée à Paris, au Cirque Olympique, une pièce à grand spectacle intitulée le *Vengeur*. (1843, Marchant, éditeur, 12, boulevard Saint-Martin, à Paris.)

A cette époque, malgré les périodes agitées que la France avait traversées depuis 1794, on n'avait encore songé ni à falsifier les textes, comme hier, ni à fausser l'histoire, comme aujourd'hui.

La pièce de MM. Laloue et Labrousse, tant représentée de fois depuis au milieu de l'enthousiasme populaire, ne fait mention que d'un seul capitaine mort à bord du *Vengeur* : c'est le capitaine LE HIR.

Cette année encore, à la suite de la tentative d'érection de la statue Villaret, voici ce que disait le *Figaro* dans son numéro du mardi 19 avril 1881 :

Dans notre numéro de dimanche dernier nous avons inséré une lettre relative au vaisseau le *Vengeur*. Les renseignements suivants, que nous extrayons de l'ouvrage *Victoires et Conquêtes des Français de* 1792 *à* 1815, publié sur la foi de documents administratifs et, par conséquent, absolument authentiques, nous semblent devoir éclaircir définitivement la question :

Le *Vengeur*, abordé par le vaisseau anglais le *Brunswick* et bientôt entouré par deux autres vaisseaux, soutint longtemps contre des forces supérieures un combat que l'excès de la valeur pouvait seul rendre égal... Comment ne pas admirer ce trait d'intrépidité de Le Hir, second capitaine du vaisseau français ? Un biscaïen lui fait à la jambe une blessure dangereuse. Ses camarades, lui voyant perdre beaucoup de sang, le pressent de descendre pour se faire panser. « — Non, dit Le Hir, j'ai juré de mourir à mon poste, je ne le quitterai pas. » Un moment après, un boulet lui coupe les reins. Il meurt en s'écriant : « Courage, mes amis, vengez-moi !... » L'équipage du *Vengeur* redouble son feu..., mais il voit toute sa mâture abattue ; criblé et comme transpercé de coups de canon, il reçoit de toutes parts l'eau à son fond de cale... Au lieu de chercher sa vie en se rendant prisonnier au moment où le vaisseau menaçait de couler bas, l'équipage décharge sa bordée, quand déjà les derniers canons sont à fleur d'eau. Les marins remontent ensuite sur le pont, attachent le pavillon français, de crainte qu'il ne surnage, et, les bras levés vers le ciel, agitant en l'air leur chapeau, ils descendent comme en triomphe et aux cris mille fois répétés de *Vive la République ! Vive la liberté !* et *Vive la France !* dans l'abîme qui devient pour eux la plus glorieuse des sépultures. Le capitaine Renaudin, son frère, quelques autres officiers et une quarantaine d'hommes s'étaient jetés dans les chaloupes et, recueillis par les Anglais, échappèrent seuls à ce désastre volontaire.

Il ressort clairement de ce récit qu'il y avait deux capitaines à bord du *Vengeur :* le capitaine Le Hir, mort à son poste, et le capitaine Renaudin, recueilli par les Anglais.

L'amiral Villaret-Joyeuse demeure donc personnellement étranger au brillant fait d'armes du *Vengeur*.

***

Or, dans une des plus brillantes actions navales du monde, et dont tout Français doit être justement fier, il importe également à tout Français soucieux de l'honneur national de maintenir hautement l'exactitude de faits semblables devant l'histoire, devant la patrie et devant... l'étranger ! !

En ma qualité de Français, je défends,.... que l'on m'entende bien, je défends aux habitants d'Auch d'élever une statue à Villaret-Joyeuse, aussi bien que j'interdis aux Saintongeois d'en fabriquer une autre pour Renaudin.... à propos du *Vengeur*.

Non-seulement c'est un droit que j'exerce comme citoyen, mais encore c'est un devoir PERSONNEL que je remplis.

Comme citoyen français je ne veux pas, et l'honorable ministre de la marine ne voudra, certes ! pas, avec moi, que l'on puisse venir dire :

Le vaisseau français le *Vengeur* a SOMBRÉ sans avoir SON CAPITAINE à BORD ! ! ! !

La marine française n'enregistre de tels crimes dans ses annales que pour les flétrir : jamais pour les glorifier ! ! !

Voilà ce que je viens de dire comme citoyen français.

Maintenant, MOI, qui ai qualité PERSONNELLE pour empêcher de fouler ainsi aux pieds l'honneur national, j'ajoute et j'affirme que l'on peut se rassurer sur ce point.

Oui, le *Vengeur* a héroïquement sombré, après avoir vaillamment combattu.

Et, chaque fois que l'histoire évoquera le nom du capitaine LE HIR, on pourra fièrement lui répondre :

« Mort à son bord ! Mort au pont d'honneur ! ! ! ! »

Georges-Henry LE HIR.

Paris, 1881.

CE QU'IL A FAIT

A la veille du scrutin de ballottage pour la circonscription électorale d'Orange (Vaucluse), on lisait dans le journal qui soutenait la candidature d'Alphonse... Gent la proclamation suivante :

Notre candidat à nous, c'est Gent, notre vieux Gent, dont le nom signifie *droiture,* HONNEUR.

Gent est l'homme du devoir austère. Gent continuera à être ce qu'il a été, *à faire* CE QU'IL A FAIT.

Votons tous pour Gent !

La majorité des électeurs ou quelque chose d'approchant, ayant écouté cet excellent conseil du *Réveil du Midi* et ayant voté pour Gent, cet « homme du devoir austère » n'a point voulu laisser protester la parole donnée en son nom par le journal qui soutenait sa candidature : il vient de décider qu'avant de repartir pour le Palais-Bourbon il ferait.... « CE QU'IL A FAIT » en présence de ses électeurs.

En conséquence, une grande soirée artistique vient d'être organisée pour la semaine prochaine par les soins des citoyens de Gasparin, maire d'Orange, et Capty, adjoint, suppléant du juge de paix, délégué cantonal et je ne sais plus quoi encore.

Je viens de lire l'affiche donnant le programme de la représentation, qui aura lieu au Théâtre romain d'Orange.

Voici le titre de la pièce de résistance qui figure sur ce programme :

ALPHONSE ET VIRGINIE

ou

UN FRÈRE, UNE SŒUR ET UN LIEUTENANT-COLONEL.

Drame de famille en plusieurs actes (reprise).

J'ai recueilli sur cette œuvre, due à la plume d'un des reporters les plus véridiques de la *Gazette des Tribunaux*, les quelques indiscrétions que voici :

Le rôle du jeune premier sera joué par Alphonse Gent lui-même, qui l'a créé à Paris en 1836.

La scène principale — entre Alphonse et Virginie — se passera sur un canapé, avec effet de bougie dans la cheminée.

C'est sur ce canapé et à la clarté même de la bougie dans la cheminée qu'Alphonse Gent, « l'homme du devoir austère, » tiendra sa parole aux électeurs en continuant « à faire.... CE QU'IL A FAIT. »

Au reste, je rendrai compte en temps et lieu de cette représentation de gala... nterie.

VIDELICET.

P.-L.-M.

Prenons un *Livret Chaix* et parcourons-le aux pages 208, 219 et 212.

Nous y découvrons ceci :

Le train n° 18, qui part de Fontainebleau à 7 heures 50 du matin, doit être à Charenton à 9 heures 32, pour, de là, se diriger sans arrêt sur Paris et y arriver à 9 heures 43.

Le train n° 584, qui part de Montargis à 5 heures 20 du matin, doit être à Villeneuve-Saint-Georges à 9 heures 7, pour, de là, sans s'être arrêté aux stations de Maisons-Alfort, Charenton et Bercy-Ceinture, arriver à Paris à 9 heures 30.

Tout cela est réglé comme le cours des astres..... sur le *Livret Chaix*. Mais ça n'est réglé ainsi que sur le *Livret Chaix*, et, dans la pratique, il y a belle lurette que la Compagnie P.-L.-M. a adopté le retard comme règle générale, et l'arrivée à l'heure exacte comme exception.

Or, le 5 septembre, le train n° 18 étant en retard,.... naturellement, on eut la lumineuse idée de confier son service au train 584, qui était un peu moins en retard que lui.

Et voilà le train 584, qui, sur le tableau du service, ne s'arrête pas aux gares de Maisons-Alfort, Charenton et Bercy-Ceinture, obligé de s'y arrêter et d'y prendre des voyageurs.

Ce qui fait que ce train 584, au lieu d'être en gare de Paris à 9 heures 30, se trouvait encore à Charenton entre 9 heures 40 et 9 heures 50.

Fatalité ! !... Le rapide n° 10, qui figure sur le *Livret Chaix* comme devant arriver à Paris à 9 heures 53, n'avait, ce jour-là, point de retard, contre l'habitude de tous les trains du P.-L.-M.

Il rencontre à Charenton le train 584, qui aurait dû être à Paris depuis 20 minutes, et broie wagons et voyageurs.

Tel est, en résumé, l'historique de la catastrophe de Charenton, dans laquelle ont péri une trentaine de personnes, sans compter celles qui mourront encore de leurs blessures.

***

— Mais, me direz-vous, ô lecteur bienveillant et peu voyageur, il ne suffit pas qu'un train soit en retard pour qu'il en arrive à être nécessairement tamponné par le rapide. Il faut encore que le rapide ait trouvé la voie ouverte.

— Eh bien ! il l'a trouvée...

— On ne lui a donc point fait à distance raisonnable les signaux d'arrêt ?...

— On les a faits.... et on ne les a pas faits.

— Expliquez vous !

— Mon Dieu ! c'est bien simple : un bambin de 17 ans que la Compagnie P.-L.-M. avait tiré de nourrice pour le transformer en aiguilleur a bien pressé sur le levier du disque pour le faire manœuvrer. Malheureusement, si l'aiguilleur était jeune, le disque était vieux, et le disque n'a pas tourné sous l'impulsion du jeune homme.

— Mais pourquoi conservait-on un pareil disque ?

— Pour une bonne raison : c'est que, pour le remplacer ou le faire réparer, il eût fallu dépenser peut-être jusqu'à 50 francs.

— Mais pourquoi un aiguilleur si jeune ?

— Pour une raison non moins meilleure que celle du disque : c'est qu'un aiguilleur de 17 ans coûte à la Compagnie de six à huit sous de moins par jour qu'un aiguilleur de 25 ou 30 ans.

— Peuh ! Qu'est-ce que 50 francs !... Qu'est-ce que six à huit sous par jour !

— Ce que c'est !... On voit bien, Monsieur, que vous n'êtes pas un des hauts fonctionnaires de la Compagnie et que vous n'attendez ni gratifications ni dividendes !

— La belle avance, ma foi !... Gratifications et dividendes vont singulièrement se trouver ébréchés par les indemnités à payer aux blessés et aux familles des morts.

— Oui, oui, c'est entendu !... Mais qu'importe qu'on dépense trois millions par an, par exemple, en indemnités pour accidents, si on en économise 30 à garder un matériel dont la place est chez le marchand de vieille ferraille et à recruter un personnel qui, payé 3 francs par jour, n'a pas à donner pour 20 francs d'expérience et d'intelligence ?

— Et le respect de la vie humaine, Monsieur, dont vous ne parlez pas !

— Il est une chose qui pour les hauts fonctionnaires du P.-L.-M. est plus important que la « vie humaine... » d'autrui : c'est la rondeur des chiffres figurant sur l'*Etat des recettes* qui, chaque semaine, est publié à la 4e page des journaux amis.

— Ah !... vous m'en direz tant !

— Au revoir, Monsieur ! Nous reprendrons cette conversation à la prochaine catastrophe.

DANIEL.

JE PRÉFÈRE CELUI DE VÉRETZ

Pauvre ville de Lyon !

Pauvre département du Rhône !

Ils sont voués tous les deux à l'administration et au gouverment de jeunes Messieurs porteurs de noms de domestiques.

C'est à croire que tout le calendrier de l'office, de la cuisine, de l'antichambre et de l'écurie va y passer.

Il nous était venu tout d'abord *Mossieu* Louis en qualité de préposé à la cave, — pardon ! — au Secrétariat général de la police....

Après *Mossieu* Louis est arrivé *Mossieu* Jean, nommé valet de chambre...., de chambre des mises en accusation, c'est-à-dire substitut du procureur.

Voilà maintenant qu'on annonce l'engagement de *Mossieu* Paul en qualité de chef.... des services administratifs du département, c'est-à-dire de secrétaire général de la Préfecture pour l'administration.

En sorte que la Préfecture du Rhône, à elle toute seule, va avoir Paul et Louis....

Et, comme elle a déjà le *Courrier de Lyon,* cela fera Paul-Louis *Courrier*. ... *de Lyon.*

Ce trio suffira peut-être tant bien que mal à confectionner la cuisine policière, à faire mijoter la popotte administrative et à ouvrir les portières et abaisser les marchepieds de M. Oustry.

Mais, comme talent, je préfère décidément le Paul-Louis Courier de Véretz au Paul-Louis *Courrier*..... *de Lyon.*

RAOUL.

ROUSTAN DE L'ENFIDA

Le 7 décembre 1880, le consul général Roustan télégraphiait à Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affaires qui lui sont étrangères, les lignes suivantes :

Dans une conversation avec Son Altesse, j'ai laissé entendre que, si la régularisation de la vente du domaine de l'Enfida à la Société marseillaise *nous* était injustement refusée, *nous* pourrions parfaitement *nous* en passer.

Roustan disait *nous*, absolument comme si c'eût été lui qui avait acheté l'Enfida, au lieu de la Société marseillaise.

Et plus loin Roustan ajoutait :

M. Ruffigny, agent de la Société marseillaise acquéreur de l'Enfida, part aujourd'hui de Tunis pour Marseille. Je désirerais qu'il pût aller jusqu'à Paris, pour rendre compte de la situation à Votre Excellence et *recevoir vos encouragements.*

Quel vif intérêt Ruffigny et sa Société inspirent à Roustan ! Intérêt, du reste, absolument..... désintéressé !

*
* *

La campagne de Tunisie commence.

Le seul Khroumir qui existât est taillé en pièces, par 20,000 hommes de nos meilleures troupes, et les bottes crottées du général Bréart profitent de l'occasion pour aller imposer au bey de Tunis un traité en vertu duquel Roustan est nommé son premier ministre, tout en restant notre consul général.

Cumul bizarre !

Poursuivons l'histoire de l'Enfida.

On télégraphie à l'*Intransigeant :*

Tunis, 17 juin.

Le Directeur de la Société marseillaise, *accompagné d'un employé du Consulat français,* a eu une entrevue avec le Scheik-ul-Islam au sujet de la question de l'Enfida.

Des changements auront lieu dans les Commissions financières. L'affaire de l'Enfida sera probablement arrangée samedi au Bardo.

On télégraphie de Londres :

Londres, 28 juin.

Sir Charles Dilke, répondant au comte de Bective, dit que le gouvernement a été informé de deux édits rendus par le bey de Tunis : l'un interdisant au Scheik-ul-Islam et au tribunal Haafy de juger l'affaire de l'Enfida ; l'autre ordonnant à un tribunal militaire de prononcer le jugement de cette affaire.

Il paraît que l'entrevue avec le Scheik-ul-Islam n'avait pas abouti. Les intérêts de la Société marseillaise n'avaient pas suffisamment touché ce magistrat. Heureusement Roustan, premier ministre du bey et consul général de France, était là.

On écrivait de Tunis, le 23 juin, à l'*Etoile belge* :

La Société marseillaise de crédit industriel et commercial, qui a déjà occupé les fertiles territoires de l'Enfida, poursuit le cours de ses acquisitions.

Je crois bien qu'elle le poursuit, le cours de ses acquisitions, la Société marseillaise. Elle le poursuit d'autant mieux qu'elle seule a le privilége d'acquérir en Tunisie.

Ecoutez ce que disaient sur ce point les journaux anglais dans la première quinzaine de juillet.

D'abord le *Times :*

La colonie anglaise de la Régence a été vivement émue en voyant M. Roustan déclarer nulle et non avenue la vente d'un immeuble faite par un Français à un négociant anglais de la colonie.

M. Roustan a déclaré qu'aucun transfert de propriété immobilière ne saurait être valable sans la préalable autorisation de M. Roustan lui-même, en sa qualité de ministre du bey de Tunis.

Ensuite l'*Evening Star :*

Ce mannequin de souverain a bien pu être contraint à se dépouiller en faveur de M. Roustan de tous les droits qu'il possédait, mais il n'était pas en sa faculté d'aliéner les droits d'autrui. Bien avant la convention française, les sujets anglais avaient, par traité, acquis le droit de propriété immobilière dans la Régence.

Il n'y a pas de traité ni de convention postérieur qui puisse le leur arracher.

*
* *

Enfin, on lisait, le 1er septembre courant mois, dans le journal opportuniste *Lyon républicain :*

La Goulette, 30 août 81.

L'affaire de l'Enfida a été jugée hier pour la dernière fois et en dernier ressort par le Tribunal.

La Compagnie marseillaise va être mise en possession et touchera les loyers.

Cette fois, ça y était : l'affaire était dans le sac, et Roustan pouvait s'accorder un petit congé.

C'est alors qu'il est venu en France.

Eh bien ! je demande qu'on profite de l'occasion pour lui décerner une récompense éclatante.

Quelle récompense, direz-vous ?

Voici :

Napoléon Ier conférait à ses maréchaux et généraux des titres de noblesse empruntés aux noms des victoires qu'ils avaient remportées ou des campagnes qu'ils avaient brillamment conduites.

Masséna était devenu duc de Rivoli.

Davoust était duc d'Awerstaedt.

Berthier, prince de Wagram.

Ney, prince de la Moskowa.

Et Soult, duc de Dalmatie.

Or Roustan a brillamment conduit la campagne de l'Enfida.

Je sais bien que la Société marseillaise l'en récompensera dignement, si ce n'est déjà fait.

Mais s'appeler Roustan tout court, c'est, vraiment ! trop peu pour un si grand homme ! C'est, vraiment ! trop peu pour ce Masséna de la Bourse, pour ce Davoust de la coulisse, pour ce Berthier de la garantie d'intérêt.

Qu'on le nomme, au moins, baron de l'Enfida.

En attendant qu'il puisse être promu comte de Bône à Guelma, marquis de Ghardimaou, duc des « Phares sur les côtes » et prince des « Vastes irrigations. »

Ce qui ne saurait tarder.

VIDELICET.

FRIEDLAND

Le corps d'armée du général Logerot vient encore de remporter sur les Tunisiens, avec lesquels nous ne sommes pas en guerre, une brillante, une immense victoire.

Voici, d'après *Lyon républicain*, le récit de ce combat de géants, où se sont tant illustrées les armes de la République :

Tunis, 9 septembre soir.

Un de nos bataillons d'infanterie a pris position hier dans une ferme située à quatre milles au sud de Tunis.

Cette position est très-importante au point de vue stratégique, parce qu'elle commande quatre routes principales.

Et, pour que la bonne nouvelle frappe plus vite l'esprit du lecteur, avide de savourer la fumée au moins de la gloire de nos soldats, *Lyon républicain* intitule cela en gros caractères :

PRISE D'UNE FERME

Prise d'une ferme !... Très-bien !... Bravo !... Mais *Lyon républicain*, qui nous sait avides de détails, aurait dû compléter ses renseignements en donnant le chiffre des pertes faites dans la bataille.

Je ne parle pas de nos pertes à nous : chacun sait que les balles des Tunisiens, avec lesquels nous ne sommes pas en guerre, non-seulement ne causent dans les rangs de l'armée française ni morts ni blessés, mais encore rendent la santé à ceux de nos soldats qui sont malades.

Mais les pertes de l'ennemi dans la *Prise de la ferme...* ! Il était bon d'en parler, ce me semble.

Combien y a-t-il eu de morts parmi les moutons, canards, chèvres et dindons défenseurs des terribles retranchements ?

Combien de blessés ?

Combien avons-nous fait de prisonniers : agneaux, brebis et sujets reproducteurs ?

Voilà des points sur lesquels *Lyon républicain* garde un silence d'autant plus coupable qu'il connaît toutes nos angoisses patriotiques.

Tout écourtée qu'elle soit, pourtant, réjouissons-nous de la bonne nouvelle !

La grande bataille de Si-Abdallah-ben-Djemel, livrée par toute l'armée française expéditionnaire à un vieux curé musulman armé d'un Koran Gras se chargeant par la culasse, cette grande bataille a eu enfin son lendemain !

Après la prise du marabout, la prise de la ferme !

Après l'Eylau ministériel, le Friedland gambettiste.

La Providence protége, décidément ! les armes de l'opportunisme !

RAOUL.

DERNIÈRE HEURE

D'épouvantables rumeurs circulent à la Croix-Rousse, à la Californie et au Grand-Trou :

On assure que la garnison tout entière de la ferme a été passée au fil du coupe-choux par nos soldats.

On assure que plusieurs jeunes agneaux du peuple ont été massacrés sur le sein de leur mère.

On assure que des chèvres de la race patricienne dite du Thibet ont dû se poignarder elles-mêmes pour se soustraire aux outrages du vainqueur.

Je prie *Lyon républicain* de démentir au plus tôt ces bruits odieux et absurdes, répandus évidemment par des ennemis de notre gloire nationale et qui, s'ils étaient fondés, déshonoreraient notre victoire et souilleraient à jamais nos lauriers.

R.

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré depuis le 15 ou expire le 30 courant de vouloir bien le renouveler sans retard.

Nous considérons comme renouvelant tout abonné qui n'a pas refusé le journal dans les 15 jours qui suivent l'échéance, et nous faisons recouvrer par la poste.

CLERGÉ DE POCHE

Les journaux ont bénévolement raconté que, lors de leur passage à Honfleur, Gambetta et ses ministres avaient été salués et complimentés par des membres du clergé, du vrai clergé.

Grâce aux intelligences que la *Comédie politique* entretient à prix d'or dans les parages officiels il nous a été très facile de percer le mystère de cette nouvelle fumisterie.

Voici le mystère percé :

AU PALAIS-BOURBON

Bouillon-Pointu, adossé contre la cheminée. Devant lui plusieurs de ses huissiers et laquais : Louis, Germain, Tirard, Lafleur, Casimir, Joseph, Cazot et Baptiste.

BOUILLON-POINTU.

Voyons, tenez-vous droit !... Tirard, à ma gauche !... Cazot, à ma droite !... Voyons, Cazot, t'es-tu lavé les mains ce matin ! (*Il regarde.*) Oui, assez, ce n'est que sale tendre... Et maintenant répétons notre petite scène... Nous sommes à Honfleur... Nous venons de descendre dans la salle de la Mairie. Il fait soif, nous buvons. Ah ! tu sais, Tirard, faudra pas fumer la pipe devant les municipaux d'Honfleur. Ça nuirait à ton prestige et au mien... Donc, pendant que nous sirotons quelque chose, vous, les larbins, vous entrez.

GERMAIN.

C'est moi que j'annoncerai ?

BOUILLON-POINTU.

Mais non, esclave ivre ! C'est le garde champêtre de la contrée qui annoncera. Vous, vous serez le clergé, avec une soutane chacun et une tonsure par tête.

LAFLEUR.

A ma perruque !...

BOUILLON-POINTU.

Pas de perruque à la clé, gueulard ! L'air chauve, digne et empaillé !! Toi, tu seras le clergé d'Honfleur. Germain représentera le clergé de Pennedepie. Louis, celui de Varsouy. Casimir, celui de Gonneville. Joseph, celui d'Ablon. Germain, celui d'Erquemauville, et Baptiste, celui de Crisquebœuf. Vous vous en souviendrez, n'est-ce pas ?

LES LARBINS, ensemble.

Nous s'en souviendrons.

BOUILLON-POINTU.

Vous entrez et vous saluez... très-bas. Lafleur fera son laïus, et vous répèterez le refrain en chœur. Surtout, pas de chahut !... De la dignité dans les attitudes et dans les expressions. Vous m'appellerez César toutes les fois que vous en trouverez l'occasion... Connaissez-vous César ?...

GERMAIN.

Je connais César Bertholon...

BOUILLON-POINTU.

Laisse Bertholon tranquille... César, c'est moi... (C'est comme ça qu'Arnaud et sa maman m'appellent quand je couche chez eux. Et maintenant, Lafleur, vas-y de ton laïus !

LAFLEUR, la main sur son cœur.

Monsieur le Président, le clergé d'Honfleur et de la banlieue se fait un devoir de présenter à Monsieur...

BOUILLON-POINTU.

C'est le moment de m'appeler César !...

LAFLEUR, continuant.

... ses vœux de prospérité. Monsieur a bien voulu faire au clergé d'Honfleur...

LES AUTRES LARBINS, en chœur.

... et de la banlieue...

LAFLEUR, très pincé.

... et de la banlieue, — j'allais le dire quand vous m'avez-t-interrompu — ... l'honneur de le recevoir. Le clergé d'Honfleur.....

LES AUTRES LARBINS, en chœur et très-vite.

....et de la banlieue....

LAFLEUR.

Mais laissez-moi donc parler ! C'est moi que je suis le curé du chef-lieu de canton... Je continue : Le clergé d'Honfleur et de la banlieue est profondément reconnaissant à Monsieur.....

BOUILLON-POINTU.

M'appelleras-tu César !...

LAFLEUR.

... à Monsieur César Bertholon...

BOUILLON-POINTU.

Mais non, pas Bertholon !... César tout court.

LAFLEUR, continuant.

.. à Monsieur César Toucourt de la faveur que Monsieur...

BOUILLON-POINTU.

« Monsieur... de Monsieur..... à Monsieur !..... » Tu parles comme Spuller quand il me tire mes chaussettes !..... Mais enfin, avec deux ou trois répétitions encore, ça pourra aller... A propos, n'oublie pas d'ajouter, en terminant, cette phrase de Plutarque, un grand poète anglais qui vivait à la Cour de Londres en Autriche sous le règne de l'impératrice Washington : « Il faut rendre à César ce qui est à César. »

LES LARBINS, en chœur.

Je ne l'oublierons pas !

BOUILLON-POINTU.

A toi, Cazot Tu sais que c'est à toi de répondre au nom du gouvernement.

CAZOT, l'air grave et digne.

« Je vous remercie, Messieurs, de votre accueil. Croyez « bien que le gouvernement de la République n'est pas « l'ennemi de la religion. Les implacables ennemis de la re- « ligion sont aussi les implacables ennemis de la Républi- « que. »

BOUILLON-POINTU, éclatant de rire et tapant sur le ventre à Cazot.

Ah ! parfait !... parfait !... Sacré farceur de Cazot, va ! Hyacinthe ou Brasseur ne diraient pas mieux !

LES LARBINS, se tenant respectivement le ventre.

Ha ! Ha ! Ha !... Hi ! Hi ! Hi !... Ho ! Ho ! Ho !...

TIRARD, du ton le plus naturel.

Han ! Han ! Han ! Hi ! Han !...

Et, à part quelques petits changements provenant des répétitions ultérieures, c'est là la scène qui s'est passée à Honfleur, le jour de l'arrivée de Bouillon-Pointu et de sa suite.

Tant et si bien que les naïfs ont cru que c'étaient de vrais prêtres qui étaient allés saluer Cazot, Tirard et leur patron.

DANIEL.

LE FONCTIONNAIRE WOUTERS

En juillet et novembre 1880, le sieur Cambon, préfet du Nord, se transformant en Robert Macaire préposé à l'exploitation des maisons de jésuites, dominicains et capucins, se trouva avoir besoin d'un Bertrand pour l'aider à forcer les serrures des couvents de Lille.

Après avoir vainement demandé à des serruriers français de vouloir bien venir l'aider à... *travailler*, Cambon trouva enfin le Bertrand recherché en la personne d'un nommé Wouters, serrurier belge établi dans le chef-lieu du département du Nord.

Wouters fut admirable la pince et le rossignol en mains, et Cambon fut émerveillé des talents de malfaiteur qu'il déploya. Un ministre de la République française n'eût pas mieux fait.

Aussi, quelque temps après, quand le Révérend Père dominicain Monvoisin poursuivit ledit Wouters devant les tribunaux de Lille, son camarade d'expédition Cambon s'empressa-t-il de le couvrir d'un arrêté de conflit par lequel il le déclarait FONCTIONNAIRE, ayant enfoncé les portes des maisons religieuses en qualité de FONCTIONNAIRE.

Il y eut plus :

Quelque temps après, Robert Macaire Cambon et Bertrand Wouters poursuivirent pour diffamation les journaux qui avaient qualifié comme ils le méritaient leurs procédés de grande route.

Je ne me souviens plus trop des réparations pécuniaires qu'obtint le chef de la bande. Mais ce que je sais bien, c'est que mon énergique et spirituel confrère de la *Vraie France* fut condamné à payer 200 francs de dommages-intérêts au lieutenant à Cambon.

*
* *

Or suivons un peu maintenant les exploits subséquents de Wouters.

Le soir même du jour où il palpa les 200 francs à l'aide desquels le Tribunal de Lille avait calé son honneur, ébranlé par les articles de la *Vraie France*, Wouters mit le feu à sa maison, afin d'obtenir des Compagnies d'assurances les moyens de caler aussi son crédit commercial et industriel,

qui se trouvait également fort ébranlé devant les Tribunaux de commerce.

Si c'eût été vous ou moi qui eussions terminé un gai festin par ce divertissement, les petits gendarmes n'eussent pas tardé à venir embellir notre existence, et il se fût trouvé sûrement un substitut Cottignies quelconque pour nous comparer à Néron brûlant Rome après un dîner.

Mais que pouvait-on faire au collaborateur dévoué de Cambon, à un *fonctionnaire* de la République ?

Le Parquet et la police restèrent aveugles et sourds.

***

Une série d'éclairs sinistres, suivis de lugubres détonations, viennent de leur dessiller les yeux et de leur débrider les oreilles.

Wouters — tous les journaux ont raconté les faits, et je n'ai pas à les détailler ici, — Wouters a envoyé, par un cocher inconscient, des boîtes remplies de dynamite au domicile de plusieurs honorables négociants de Lille.

Et à l'heure qu'il est deux maisons ont sauté, sept ou huit personnes sont blessées, dont deux très-grièvement, et un grand nombre de familles sont plongées dans le deuil par le fait des atroces combinaisons de ce collaborateur à Cambon, dont, heureusement, on a pu reconnaître et enrayer les projets avant qu'ils aient été complètement mis à exécution.

Cela fait, Wouters s'est suicidé, après avoir eu soin, toutefois, de brûler préalablement la cervelle à une dame Pontanier.

Telle est la charmante petite odyssée que vient de parcourir à Lille l'adjudant-major du préfet Cambon dans les escalades et effractions de domiciles privés en juillet et novembre 1880.

***

Eh bien ! Wouters a eu grand tort de se suicider :

D'abord, il ne risquait guère d'être jamais arrêté, s'il est vrai que l'instruction de l'affaire eût été confiée au citoyen Debrix, un juge d'instruction arrivé grâce aux décrets du 29 mars et dont l'habileté, le tact et le flair sont — à Lyon, où il a été magistrat, — presque aussi connus et appréciés que son éloquence.

Ensuite Bertrand Wouters ne pouvait moins faire que de retrouver à Lille la protection efficace de son ex-capitaine Robert Macaire Cambon.

Et Robert Macaire ne pouvait manquer de prendre en faveur de Bertrand un nouvel arrêté de conflit.

Que diable ! l'assassin Wouters, en examinant bien, n'était-il pas tout aussi FONCTIONNAIRE que le crocheteur Wouters ?

Et puis, qui sait ? peut-être en faisant sauter à la dynamite les immeubles et les habitants de Lille n'avait-il d'autre but que de perfectionner par de sages expériences l'art de faire sauter les serrures des couvents !

C'est mal, Wouters, ce que vous avez fait.

Vous n'auriez point dû vous suicider.

Vous eussiez dû avoir plus de confiance dans les bons sentiments et dans l'amitié de vos honnêtes collaborateurs de juillet et novembre 1880!

VIDELICET.

A PROPOS DE LA TUNISIE

Il a paru dernièrement dans le *Journal officiel* une tartine sur la Tunisie signée Duveyrier. Cette élucubration fastidieuse, qui vient d'être mise en brochure, est une apologie ou, plutôt, une glorification, fabriquée sur commande, de la campagne contre les Khroumirs et de l'envahissement de Tunis !

Il paraît d'abord que le vrai nom de cette fameuse race n'est pas Khroumirs, mais *Khoumir*, mot dont le sens est *gens en fermentation*. Ce qui peint bien, dit l'auteur, l'état de la *société* chez les Khoumir.

Société est tout à fait charmant ! Combien de gens, ailleurs qu'en Afrique, sont *Khoumir* en ce point !

A propos de cette expédition, M. Duveyrier embouche la trompette épique. « Ils (les Khoumir) viennent d'apprendre la distinction à faire entre le gouvernement de la République française et celui du bey !!! »

On n'est pas plus *pompeux*. M. Constans a dû passer par là.

Toutefois, d'après un document tunisien cité par M. Duveyrier lui-même, les guerriers khoumir, les *fusils*, comme on dit, sont à peine quatre mille.

Décidément il y a encore une *distinction à faire*, suivant l'heureuse expression de l'écrivain officiel, entre cette campagne et Austerlitz.

En finissant (*in caudâ venenum*), l'auteur s'efforce de justifier l'occupation de Tunis, dont le châtiment des Khoumir — bombardement d'une laitue — a été le prétexte. Il insinue que la France avait énormément à faire dans cette galère, que le bey avait besoin, pour son bien, d'être *puissamment aidé* par la R. F.

Il est fort aidé, en effet : plus qu'il ne le voudrait... et que ne le voudraient ses sujets.

C'est une tâche scabreuse que de faire du bien aux gens malgré eux. Napoléon Ier, qui valait bien MM. Farre et A. Grévy, avait voulu aussi *aider puissamment* les Espagnols, et il s'en est mal trouvé.

Enfin, après l'épopée des Khoumir, nous avons l'idylle de la prospérité renaissante de la Tunisie :

« Bientôt ses grains, produit de récoltes plus abondantes, prendront le chemin de l'Europe avec ses huiles mieux préparées. Ses caravanes chargeront à Gabès les marchandises françaises pour la Nigritie, etc. »

Les événements ont cruellement démenti ces utopies plus ou moins désintéressées, mirage plus menteur que celui du Sahara !

KEL-KUN.

PATRIOTISME RÉPUBLICAIN

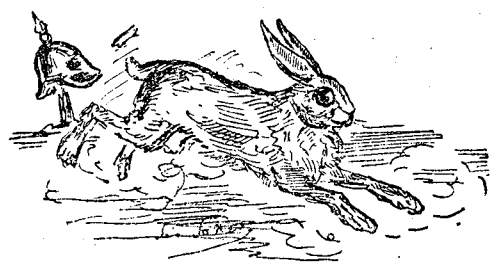

Pour l'honneur du clergé, je ne voudrais pas qu'on crût qu'il a peur.

(Paroles de M. Paul Bert, au cours de la discussion du projet de loi déclarant le service militaire obligatoire pour les séminaristes et les prêtres.)

VIII

Parmi les députés qui ont voté l'incorporation dans l'armée des prêtres et séminaristes se trouve le citoyen

ALLÈGRE (Vincent-Gaëtan)

En 1870, Allègre avait 35 ans, étant né le 7 août 1835.

Il n'était pas marié, il ne l'est pas encore, il ne le sera jamais, sa maman lui ayant autrefois, à Six-Fours, sa patrie, fait observer que ce n'était pas beau de la part des petits garçons de fréquenter les petites filles.

Epargné par la loi du 10 août, qui arrivait trois jours trop tard pour l'atteindre, il tombait, quelques jours après, sous le coup du décret républicain du 29 septembre, qui étendait la levée jusqu'aux hommes de 40 ans.

A peine ce décret était-il rendu qu'on vit Allègre, qui habitait Toulon, se diriger allègrement vers l'hôtel de ville de cette cité maritime....

— Pour y prendre sa feuille de route ?

— Non... Pour y prendre les fonctions de maire. Tout bien examiné et après mûres réflexions, Allègre s'était dit que le prêt de maire de Toulon (500 francs par mois sous la République) était préférable au prêt de soldat de 2e classe dans une légion de mobilisés (365 sous par an, 366 les années bissextiles).

Mais alors, tonnerre de Brest ! comment accommoder l'humeur belliqueuse bien connue d'Allègre, mille boîtes à mitraille ! avec les fonctions, essentiellement sédentaires, de maire de Toulon, sacrebleu !

Allègre y pourvut par trois moyens :

1° Il se fit nommer vice-président du Comité de défense nationale du Var, et, si les Prussiens étaient venus à Six-Fours... Mais ils se gardèrent bien de venir à Six-Fours, les lâches !...

2° Il dénonça avec indignation au gouvernement de Bordeaux les manœuvres anti-patriotiques d'un préfet qui avait osé suspendre de quelques jours l'appel sous les drapeaux des hommes mariés.

3° Le jour du départ des mobilisés de Toulon, il se vêtit d'une vareuse, se coiffa d'un képi et accompagna la légion... jusqu'à la gare... exclusivement.

Et c'est, sans doute, pour accommoder aussi son humeur belliqueuse, plus connue que jamais, nom d'une bombe ! avec ses nouvelles fonctions de gouverneur civil de la Martinique qu'Allègre a voté, il y a trois mois, le service militaire obligatoire pour les prêtres et séminaristes, mille milliards de cartouches !

Tous les mêmes, ces anciens héros !

RAOUL.

ON DEMANDE à acheter un *Dalloz* (Doctrine et Répertoire) complet, en bon état et relié.
S'adresser au bureau du journal.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 10 septembre 1881.

Les cours se maintiennent en dépit des efforts tentés par la spéculation. Le 5 % s'est traité à 116.50, et le 3 % à 85.97. L'Italien cloture à 90.10. Le Turc s'élève à 18. Les actions du Crédit foncier ont été particulièrement recherchées et les cours se sont élevés à 1675. Les demandes d'obligations communales sont de plus en plus importantes. La Foncière de France et d'Algérie se tient à 560. Il y a toujours un très-bon courant de demandes sur les actions de la *Société française financière* qui se maintiennent avec fermeté au cours de 985. La Banque nationale, soutenue par les achats sur le marché du comptant, conserve les cours de 690 à 700. La Compagnie Franco-Algérienne reste à 482.50. On demande les bons de l'Assurance financière à 260. En Banque le Crédit foncier luxembourgeois se maintient aux environs de 625. Le Crédit de France réalise les pérvisions que nous avions émises, on est à 775. Sous peu le cours de 800 sera atteint, une grosse affaire traitée par cette Société lui assurant d'ores et déjà de beaux bénéfices. On cote 772.50 sur le Crédit général français avec tendance à la hausse. Les actions de la Banque transatlantique font 630. Les demandes sont très-actives. Le Phénix espagnol obtient un grand succès avec l'émission des nouvelles actions. La Banque de Prêts à l'Industrie se maintient aux environs de 625. Bonnes demandes à 630 sur les actions de la Société nationale d'exploitation de Mines.

Le Lyon reste à 1780. L'Orléans, 1372.50.

Le Gérant : E. HARLY.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 30. — J.-E. Albert.

Obligations hypothécaires 5 % des Chemins de fer
DE
L'ETAT SERBE
remboursables à **500 francs** en 50 ans, rapportant net 25 fr. en or, payables par semestre en janvier et juillet.
LA SOCIÉTÉ DE L'UNION GÉNÉRALE
SUCCURSALE DE LYON
16, rue de la République, 16
cède ces obligations au prix de **428 francs**
Jusqu'au 30 Septembre inclus.
429 fr. à partir du 1er octobre.

LA GAZETTE DE PARIS
Dixième Année — *Journal Financier* — 52 Nos par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES
2 FRANCS PAR AN
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.
Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier
ON S'ABONNE, moyennant 2 fr en timbres postes 59, rue Taitbout, Paris
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

LE CAFÉ DES GOURMETS
est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : TREBUCIEN
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ETIQUETTE

DATTE COFFÉE
Café torréfié
AU SUC DE LA DATTE
très recherché des consommateurs anglais.
On demande des représentants dans toutes les villes de France. Bonnes références.
S'adresser à l'agence de la FRENCH DATTE COFFÉE C° LIMITED.
14, r. Halévy, pl. du Grand-Opéra.
PARIS

Éviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

CONTRE ANÉMIE
Clorose, manque d'appétit
Prendre le vin Bertrand
Tonique par excellence
PHARMACIE DES ARCHERS
12, rue Confort, Lyon.

UN COMPTABLE
âgé de 35 ans, père de famille, pouvant fournir les meilleures références, demande un emploi fixe ou des comptabilités séparées.
S'adresser à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 19 3.

A LOUER DE SUITE
APPARTEMENT
de 3 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille. Prix : 480 francs.
S'adresser au concierge.

33, RUE DE FLEURUS PARIS — LIBRAIRIE ABEL PILON — RUE DE FLEURUS, 33 PARIS
A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR
5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition
Pour un achat au-dessus de CENT fr. le payement est divisé en VINGT mois
Dictionnaires, Encyclopédies, Histoire, Géographie, Littérature, Philosophie, Sciences, Industrie, Beaux-Arts

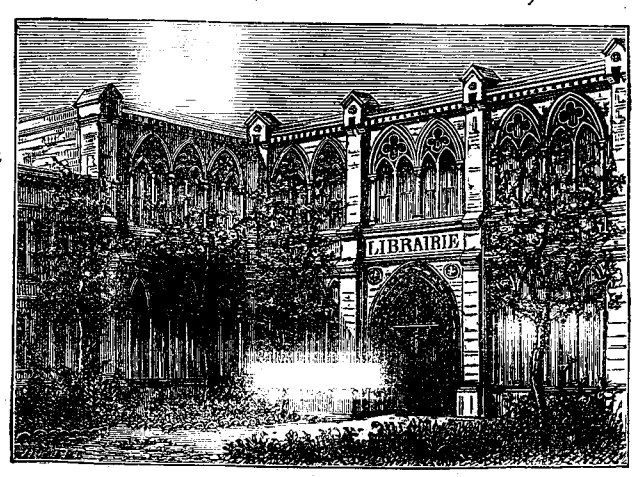

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition
Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur
Architecture, Construction, Ouvrages illustrés, Voyages, Romans, Publications artistiques, Gravures
PUBLICATIONS NOUVELLES
GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.
En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIOU. 2 vol. gr. in-8°, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

50 pour 100 de REVENU PAR AN.
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE
9, Place de la Bourse, Paris

HERNIES sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. — En conséquence, plus de bandage. Docteur GAILLARD, quai de la Charité, 1, Lyon.

POUR CAUSE DE DÉPART
A CÉDER
Petit fonds de Mercerie, Parfumerie, Ganterie, dans un des beaux quartiers de Lyon.
S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 1910.
à c.

1 FRANC par AN — 120,000 Abonnés — 52 NUMÉROS
Le Moniteur des Valeurs à Lots
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie les Listes officielles des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne *Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.*
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, UN FRANC PAR AN dans les bureaux de Poste et à PARIS, 17, rue de Londres.